



Dossier de demande d'autorisation de travaux dans la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (Sainte-Marie-du-Mont)



- Projet de restauration écologique et d'accueil du public-





**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

3 village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. 02 33 71 61 90
info@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

Sommaire

I Cadrage préalable	p. 1
I-1 Contexte du projet	p. 1
I-2 Contexte législatif et réglementaire	p. 1
I-2.1 Le réseau Natura 2000	p. 1
I-2.2 La Réserve naturelle nationale	p. 2
I-3 Contexte foncier	p. 2
II Description du projet	p. 3
II-1 Localisation	p. 3
II-2 Etat actuel	p. 3
II-2.1 Les cheminements actuels sur la Réserve naturelle nationale	p. 3
II-2.2 Le constat	p. 4
II-3 Description du projet	p. 5
II-3.1 Généralités	p. 5
II-3.2 Principes généraux du projet	p. 6
II-3.3 Détail des travaux envisagés	p. 6
II-4 Définition de l'aire d'étude	p. 7
III Habitats et espèces Natura 2000 présents ou potentiels dans l'aire d'étude	p. 7
III-1 Directive 92-43 CEE (Habitats, Faune, Flore)	p. 7
III-1.1 Habitats d'intérêt communautaire concernés par le projet	p. 7
III-1.2 Espèces végétales de l'annexe II concernées par le projet	p. 7
III-1.3 Espèces animales de l'annexe II concernées par le projet	p. 7
III-1.3.1 Mammifères d'intérêt communautaire	p. 7
III-1.3.2 Invertébrés d'intérêt communautaire	p. 7
III-1.3.3 Amphibiens d'intérêt communautaire	p. 8
III-1.3.4 Poissons d'intérêt communautaire	p. 8
III-2 Directive 79-409 CEE (mod. 2009/147/CE ; mod. 2009/147/CE)	p. 8
III-2.1 Espèces nicheuses de l'annexe I concernées par le projet	p. 8
III-2.2 Espèces en escale migratoire ou en hivernage de l'annexe I concernées par le projet	p. 9
IV Espèces patrimoniales et/ou protégées présentes ou potentielles sur l'aire d'étude	p. 9
IV-1 Espèces protégées et/ou patrimoniales concernées par le projet	p. 10
IV-1.1 Oiseaux	p. 10
IV-1.2 Mammifères	p. 11
IV-1.3 Amphibiens	p. 11
V Aménagements et travaux prévus	p. 11
V-1 Carte générale des travaux envisagés	p. 11
V-2 Détail des aménagements et travaux prévus	p. 13
V-2.1 Les travaux de génie écologique et de restauration des milieux	p. 13
V-2.1.1 Débroussaillage	p. 13
V-2.1.2 Terrassement et effacement du chemin empierré	p. 14
V-2.1.3 Effacement d'un passage busé	p. 15
V-2.1.4 Démontage de trois anciens observatoires	p. 15
V-2.2 Les travaux de création de sentiers et de voies d'accès	p. 16
V-2.2.1 Création du sentier et pose de clôtures	p. 17
V-2.2.2 Création de merlons plantés	p. 19
V-2.2.3 Création d'un petit talus planté	p. 20
V-2.3 Les travaux de création d'infrastructures d'accueil et d'observation	p. 20

VI Evaluation des incidences liées au projet vis-à-vis des habitats et des espèces	p. 22
VI-1 Sur les habitats	p. 22
VI-2 Sur la faune	p. 23
VI-2.1 Sur les oiseaux	p. 23
VI-2.2 Sur les mammifères	p. 24
VI-2.3 Sur les amphibiens	p. 24
VI-3 Sur d'autres éléments	p. 24
VI-3.1 Sur les fonctionnalités écologiques	p. 24
VI-3.2 Sur les paysages	p. 25
VI-3.3 Sur le piétinement et l'érosion des sols	p. 25
VI-3.4 Sur l'abandon de déchets et autres rejets	p. 25
VII Synthèse	p. 25
VII-1 Sur les habitats	p. 25
VII-2 Sur les espèces	p. 25
VII-2.1 Sur les oiseaux	p. 25
VII-2.2 Sur les mammifères	p. 25
VII-2.3 Sur les amphibiens et les reptiles	p. 26
VIII Mesures de suppression, réduction et accompagnement	p. 26
VIII-1 Mesures d'évitement	p. 26
VIII-1.1 ME1 : Calendrier des travaux adapté	p. 26
VIII-1.2 ME2 : Envisager des variantes possibles à la création d'un nouveau merlon	p. 26
VIII-2 Mesures de réduction	p. 27
VIII-2.1 MR1 : Réduire au maximum les travaux lourds	p. 27
VIII-2.2 MR2 : Délimitation de l'emprise du chantier	p. 27
VIII-3 Mesures de compensation	p. 27
VIII-3.1 MC1 : Gouvernance et organisation des chantiers	p. 27
VIII-3.2 MC2 : Création d'habitats favorables à la faune ou la flore	p. 28
VIII-4 Mesures d'accompagnement	p. 28
VIII-4.1 MA1 : Sensibilisation/information des visiteurs du site	p. 28
VIII-3.4 MA2 : Surveiller la fréquentation du site	p. 28
IX Conclusion	p. 28
Annexes	

I Cadrage préalable

I-1 Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans la démarche d'extension de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot en déclinaison de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) au niveau régional.

Si la vocation première de la réserve naturelle est la préservation du patrimoine naturel, le caractère exceptionnel du site, notamment pour l'avifaune qu'il accueille, en fait un site attractif pour un tourisme de découverte, de portée nationale, voire internationale. Ainsi, la fréquentation par le public est passée d'environ 10 000 visiteurs annuels en 1997 à près de 45 000 aujourd'hui.

Trois profils de publics se partagent la fréquentation du site, dans quasiment les mêmes proportions : les amateurs d'espaces naturels (naturalistes, randonneurs, photographes, pratiquants d'activités sportives...), les habitants du territoire et les vacanciers notamment autour du tourisme de mémoire (proximité immédiate avec les plages historiques d'Utah Beach et le musée du débarquement).

Avec une fréquentation dont le taux d'augmentation moyen est de 4% par an, les infrastructures créées en 1997 ne sont plus adaptées pour répondre à une demande grandissante du public et assurer pleinement la mission de conservation du patrimoine naturel du site protégé. L'extension du statut de Réserve naturelle au polder de Sainte-Marie-du-Mont fournit l'opportunité de revoir l'ensemble de la politique d'accueil du public sur l'ensemble du site. Les principaux enjeux du projet d'aménagement se résument comme suit :

- Améliorer les fonctionnalités écologiques par la reconnexion d'un vaste ensemble de prairies humides.
- Sauvegarder l'intégrité des milieux naturels et des espèces, en proposant un nouvel itinéraire de cheminement associant l'ouverture au public et le contrôle des dérangements.
- Améliorer l'accueil du public avec de nouvelles infrastructures dimensionnées et adaptées, par la sécurisation des stationnements et des accès, par l'accompagnement de la visite et de la découverte, par un programme d'animations.
- Valoriser et faire découvrir des éléments du patrimoine naturel.
- Connecter la Réserve naturelle et ses cheminements avec les circuits existants du territoire.

L'ensemble du projet d'aménagement, qui s'élève à environ 700 K€, a fait l'objet d'une demande de financement au titre du plan de relance national via la DREAL de Normandie, de la Région Normandie et de la Fédération des Parc naturels régionaux. Des financements du Conseil départemental de La Manche, de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et de la Fondation du patrimoine ont également été sollicités.

I-2 Contexte législatif et réglementaire

I-2.1 Le réseau Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les objectifs principaux sont la préservation de la diversité biologique, la valorisation du patrimoine naturel et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est fondé sur la mise en application de deux directives européennes :

- La Directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiée dernièrement par la directive 2008/102/CE (19 novembre 2008) puis par la directive 2009/147/CE (30 novembre 2009) du Parlement Européen et du Conseil. Cette directive propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.
- La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 dite directive « Habitats, faune, flore », concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ; elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.

Sur la base de ces deux directives, chaque pays est tenu de désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la préservation des habitats, de la faune et de la flore et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la préservation des oiseaux sauvages. Une section particulière à la désignation et à la gestion de ces sites Natura 2000 est définie dans le code de l'environnement français (art L. 414.1 et L. 414.7).

Les sites Natura 2000 concernés par le projet sont :

Réseaux, inventaires et zonages	Code (Désignation)	Surface totale de la zone concernée	Surface de la zone comprise dans la Réserve naturelle	% de la surface de la Réserve naturelle dans la zone
ZPS « Basses vallées du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys »	FR 2510046 (8/03/2006)	33 600 hectares (dont 4 130 ha en DPM)	505 hectares	100 %
SIC « Marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys »	FR 250 0088 (7/12/2004)	30 500 hectares (dont 2 840 ha en DPM)	505 hectares	100 %

[ZPS : Zone de protection spéciale (directive 79-409 CEE, mod. 2009/147/CE ; mod. 2009/147/CE) ; SIC : Site d'intérêt communautaire (directive 92-43 CEE) ; DPM : Domaine public maritime]

Ce projet répond à deux enjeux du DOCOB :

Enjeu opérationnel	Fiche mesure
Maintien/amélioration de la fonctionnalité des remises diurnes d'anatidés.	Fiche mesure 24 : Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés.
Maintien/amélioration de la tranquillité des reposoirs de limicoles à marée haute et des phoques veau-marin. Amélioration des dunes dégradées.	Fiche mesure 37 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.

I-2.2 La Réserve naturelle nationale

La totalité du projet est comprise dans le périmètre de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot et du polder de Sainte-Marie-du-Mont. La Réserve naturelle a été instituée par le décret n° 80-74 du 17 janvier 1980 (JORF du 22 janvier 1980). Elle est dotée d'un plan de gestion établi pour la période 2012-2021.

5 ^{ème} PLAN DE GESTION (2012-2021)	
Validé par le comité consultatif le :	13/02/2013
Validé par C.S.R.P.N. le :	27/06/2012
Approuvé par arrêté préfectoral le :	11/06/2013

Ce projet répond à plusieurs objectifs du plan de gestion 2012-2021 de la Réserve naturelle nationale :

Objectifs à long terme	Objectifs du plan 2012-2021
OLTH : « Maintenir, ou restaurer, la diversité biologique et le rôle fonctionnel des habitats terrestres et maritimes de la Réserve naturelle »	OBP03 : « Rechercher une compatibilité optimale entre les activités humaines et la conservation du patrimoine naturel ». OBP04 : « Maintenir ou restaurer les habitats, notamment patrimoniaux, terrestres et maritimes ».
OLTD : « Faire connaître le rôle et l'intérêt de la Réserve en tant qu'outil de sensibilisation du public à la préservation du patrimoine et en tant qu'outil de développement local ».	OBA01 : « Développer et renforcer le rôle de la Réserve naturelle en matière d'accueil, de formation et d'éducation à l'environnement ». OBA02 : « Renforcer la place de la Réserve naturelle en tant qu'outil de développement local et d'aménagement du territoire ».

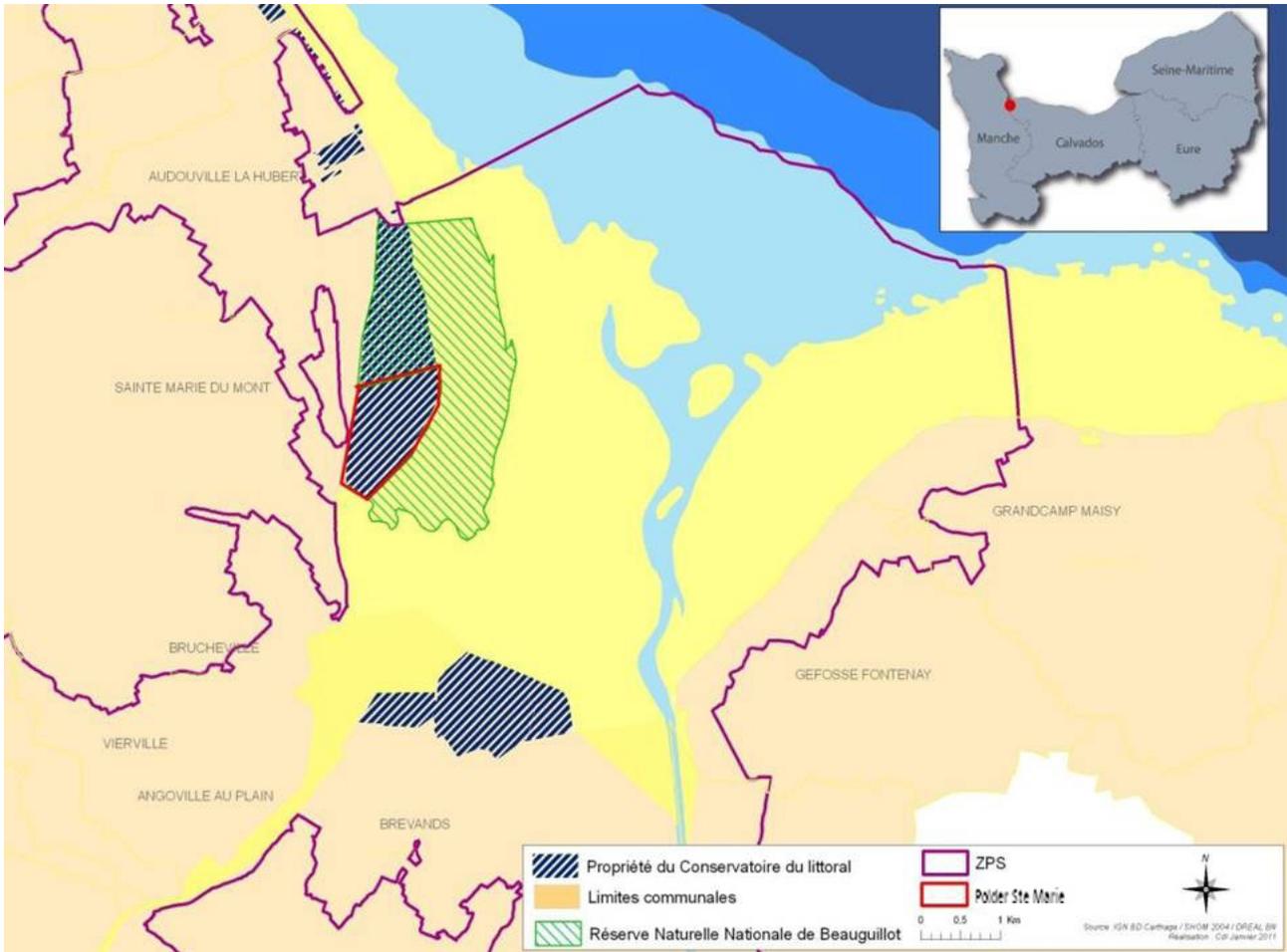
I-3 Contexte foncier

A l'exception de la partie maritime classée en Réserve naturelle nationale, l'ensemble du foncier bâti et non bâti concerné par le projet est propriété du Conservatoire du Littoral.

II Description du projet

II-1 Localisation

Le projet est localisé sur le territoire de l'actuelle Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, partie terrestre (Sainte-Marie-du-Mont, Manche, Normandie) et sur le polder de Sainte-Marie-du-Mont.



II-2 Etat actuel

II-2.1 Les cheminements actuels sur la Réserve naturelle nationale

L'actuel schéma de circulation du public est limité au chemin du polder, selon une pénétrante Ouest-Est, le long duquel deux observatoires et quelques panneaux didactiques ont été installés ; d'un cheminement malaisé le long de la digue de mer du polder de Sainte-Marie-du-Mont (correspondant à l'ancien tracé de la SPPL) et d'un cheminement le long du chemin de desserte agricole à l'Ouest du polder. Des accès sont également constatés à partir du DPM nord, via le musée d'Utah beach.



II-2.2 Le constat

Les actuelles infrastructures d'accueil du public sont sources d'importants désordres et dysfonctionnements.

1 & 2 – Accès à la digue de mer (ancienne SPPL) = Dérangement des oiseaux et des phoques.

3 – Merlon le long du chemin du polder = déconnexion entre les prairies de la RNNDB et celles du polder.

4 – Chemin du polder = dérangement de l'avifaune et fractionnement de l'espace entraînant une diminution de la fonctionnalité écologique.

5 – Actuel stationnement sous-dimensionné et non sécurisé (bord de route).

6 & 7 – Accès des piétons sur la partie maritime = dérangement de l'avifaune (notamment à haute-mer) et dégradation des milieux (piétinement).



II-3 Description du projet

II-3.1 Généralités

Le projet global, défini dans le cadre de la démarche d'extension de la Réserve naturelle, s'articule autour de plusieurs axes afin de corriger les dysfonctionnements :

- Améliorer les fonctionnalités écologiques par la reconexion d'un vaste ensemble de prairies humides.
- Sauvegarder l'intégrité des milieux naturels et des espèces, en proposant un nouvel itinéraire de cheminement associant l'ouverture au public et le contrôle des dérangements.
- Améliorer l'accueil du public avec de nouvelles infrastructures dimensionnées et adaptées (observatoire tourelle, observatoire sur deux niveaux..., sécurisation des stationnements et des accès, accompagnement de la visite et de la découverte (panneaux d'information, cheminements...), animations (expositions temporaires et/ou permanentes).
- Valoriser et faire découvrir des éléments du patrimoine naturel (panneaux pédagogiques dans les observatoires).
- Connecter la Réserve naturelle et ses cheminements avec les circuits existants du territoire (SPPL, GR223, PR « Alentour de Sainte-Marie-du-Mont »).



II 3.2 Principes généraux du projet



1 – Découverte / Observation du paysage de la Baie, des oiseaux et des phoques (digue sud du polder).

2 – Découverte / Observation des oiseaux (digue ouest du polder).

3 – Découverte / Observation des oiseaux (chemin du polder).

4 – Découverte / Observation des oiseaux (digue du XIXème).

5 – Passage ombragé (proximité d'un éventuel point d'info).

6 – Découverte / Information sur les fortifications du mur de l'Atlantique.

7 – Information sur la station météorologique.

8 – Point de vue sur la Baie des Veys (concessions conchylicoles).

9 – Découverte/Information sur les fortifications du mur de l'Atlantique.

II-3.3 Détail des travaux envisagés

Les aménagements projetés sont déclinés sur les six planches au 1 : 2500 en annexe. Elles portent les indications :

- des travaux associés à la création et au balisage de l'itinéraire ;
- des travaux associés à l'aménagement des points d'observation ;
- des travaux associés aux objectifs écologiques de l'aménagement (limiter le dérangement de la faune et favoriser les connexions Nord-Sud entre l'actuelle Réserve naturelle et le polder de Sainte-Marie-du-Mont).

II-4 Définition de l'aire d'étude

Le projet est localisé sur le territoire de l'actuelle Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, partie terrestre (Sainte-Marie-du-Mont, Manche, Normandie) et sur le polder de Sainte-Marie-du-Mont.

Niveau d'approche	Caractéristiques
Zone Directement Impactée par le Projet (ZDIP)	Il s'agit de la zone où un impact d'emprise direct sur les habitats ou les habitats d'espèces est possible.
Zone Potentiellement Affectée par le Projet (ZPAP)	Il s'agit de la zone potentiellement affectée par des impacts dérivés de ceux de l'emprise (bruit, dérangements, pollutions diverses, etc).

III Habitats et espèces Natura 2000 présents ou potentiels dans l'aire d'étude

III-1 Directive 92-43 CEE (Habitats, Faune, Flore)

III-1.1 Habitats d'intérêt communautaire concernés par le projet

Code N2000	Nom de l'habitat	Surface sur zone Natura 2000	Enjeu sur l'aire d'étude
2110	Dunes mobiles embryonnaires	3,4 ha	Moyen
2120	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i>	37,7 ha	Moyen

Ainsi, deux habitats d'intérêt communautaire sont concernés par le projet et aucun n'est considéré comme prioritaire.

III-1.2 Espèces végétales de l'annexe II concernées par le projet

Néant

III-1.3 Espèces animales de l'annexe II concernées par le projet

III-1.3.1 Mammifères d'intérêt communautaire

Espèce	Présence sur l'aire d'étude : Statut biologique, effectifs	Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude
Le phoque veau-marin (<i>Phoca vitulina</i>)	200 individus. Reproduction régulière Seconde colonie française.	Proximité du passage sur la digue du polder avec les reposoirs de haute mer.	Fort
Le phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	Jusqu'à 11 individus Présence de mai à septembre. Pas de reproduction		
Le grand-rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Potentiellement présent. Pas de site de reproduction avéré.	Territoire de chasse.	Faible
Le grand-murin (<i>Myotis myotis</i>)	Effectifs inconnus.		

III-1.3.2 Invertébrés d'intérêt communautaire

Nom d'espèce	Présence sur l'aire d'étude : Statut biologique, effectifs	Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude
L'écaïlle chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>).	Effectifs inconnus. En alimentation sur Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>).	L'écaïlle chinée (forme nominale) ne présente qu'un faible intérêt patrimonial en raison de sa large répartition.	Très faible

III-1.3.3 Amphibiens d'intérêt communautaire

Espèce	Présence sur l'aire d'étude : Statut biologique, effectifs	Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude
Le triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Cycle complet sur l'aire.	Population suivie dans le cadre du programme Popamphibiens.	Moyen

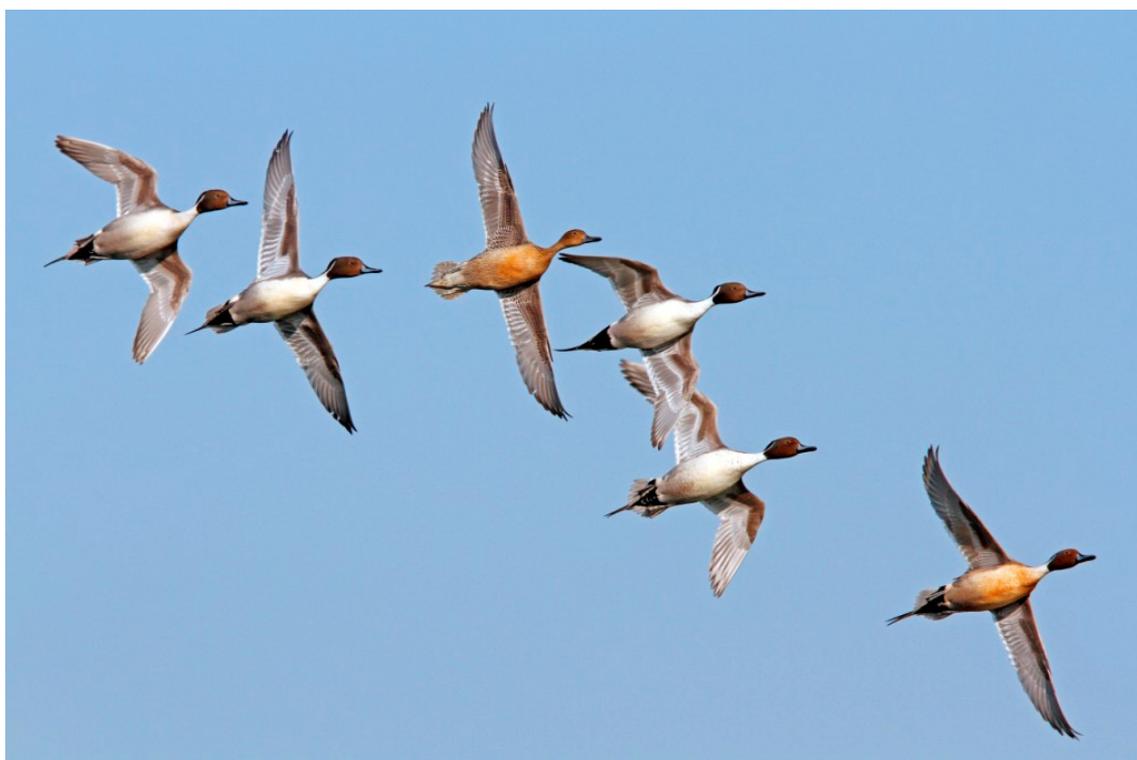
III-1.3.4 Poissons d'intérêt communautaire

Néant

III-2 Directive 79-409 CEE (mod. 2009/147/CE ; mod. 2009/147/CE)

III-2.1 Espèces nicheuses de l'annexe I concernées par le projet

Espèce	Présence sur l'aire d'étude : Effectifs	Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude
Le busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Un couple.	Pas de reproduction avérée	Moyen
Le gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)	5 à 8 couples	Sur l'estran avec repli sur le polder après échec	Moyen
La sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	1 à 2 couples		Moyen
L'échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	Jusqu'à 22 couples	Selon le niveau d'eau sur le polder	Fort
L'avocette à nuque noire (<i>Recuvirostra avosetta</i>)	Jusqu'à 12 couples	Selon le niveau d'eau sur le polder	Fort
Le gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>)	5 mâles chanteurs		Moyen



III-2.2 Espèces en escale migratoire ou en hivernage de l'annexe I concernées par le projet

Légende du tableau

H : Hivernant ; P : Passage.

Espèce	Présence sur l'aire d'étude : Effectifs - Statut	Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude
Le busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	H - (2-3 individus), P - (2-3 individus)	Dortoir occasionnel (15-20 individus) sur le polder	Moyen
La sterne Caugék (<i>Sterna sandvicensis</i>)	H (quelques individus) P (quelques centaines d'individus)	Sur l'estran	Faible
La sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>)	P (plusieurs dizaines d'individus)	Sur l'estran	Faible
La sterne Pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	P (quelques centaines d'individus)	Sur l'estran	Faible
La bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>)	H - (1200 individus)	1 ^{er} site français d'hivernage	Fort
Le combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>)	H - (jusqu'à 200 individus)	Dortoir	Fort
Le pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	H (600 à 800 individus), P (jusqu'à 2000 individus)	Surtout sur le polder	Fort
Le gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>)	H (6-8 individus)	Sur l'estran	Moyen
La barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)	H (260 à 320 individus)	20-40 individus sur le polder	Moyen
L'avocette à nuque noire (<i>Recuvirostra avosetta</i>)	H (rare) ; P (quelques individus)		Faible
Le faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	H (1-3 individus)		Fort
Le balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	P (2-3 individus)	Migration postnuptiale	Moyen
La sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	H, P - Jusqu'à 3000 individus		Fort
La spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>)	H (20 à 30 individus), P		Moyen
L'ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)	P - (jusqu'à 5 individus)		Faible
Le héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	H - Près de 900 individus en dortoir Quelques dizaines en alimentation		Moyen
La grande aigrette (<i>Ardea alba</i>)	H - De 1 à 5 individus		Moyen
L'aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	H – 20 à 40 individus en dortoir et une dizaine en alimentation		Faible
Le phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>)	P. (1 individu entendu)	Sur le polder	Indéterminé

IV Espèces patrimoniales et/ou protégées présentes ou potentielles sur l'aire d'étude

La liste des espèces présentées ci-après ne concerne que les espèces protégées et/ou patrimoniales ayant un enjeu potentiel ou prioritaire cité dans le plan de gestion 2012-2021 de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot et concernées par le projet.

IV-1 Espèces protégées et/ou patrimoniales concernées par le projet

IV-1.1 Oiseaux

Légende du tableau

H : Hivernant ; **P** : Passage ; **M** : Migrateur ; **N** : Nicheur ; **(N)** : Nicheur probable.

A.M. : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Statut RNN : Statut biologique sur le territoire de la Réserve naturelle

Nom scientifique	Nom français	A. M.	Directive 2009/147	Statut RNN	Enjeu local	Commentaires
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	X	II/2	H, P	Faible	200 à 6000 (escale)
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau		II/1	H, P	Moyen	Jusqu'à 250 individus
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet		II/1 et III/2	H, P	Fort	Jusqu'à 2450 individus
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur		II/1 et III/2	H, P	Fort	4000 à 9950 individus
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet		II/1 et III/2	(N), H, P	Fort	500 à 1800 individus
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette		II/2	N, H	Fort	Jusqu'à 440 individus
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré		II/2	H, P	Fort	500 à 12000 individus
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	X		H, P	Moyen	Jusqu'à 3550 individus
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	X		N, H, P	Moyen	Une dizaine de couples
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie		II/2	N, H, P	Fort	3200 à 9500 individus
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée		II/1 et III/1	H, P	Moyen	Jusqu'à 500 individus
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse		II/2	H, P	Fort	Jusqu'à 150 individus
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté		II/2	H, P	Fort	1200 à 2800 individus
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré		I, II/2 et III/2	H, P	Fort	Jusqu'à 1300 individus
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		II/2	N, H, P	Fort	
<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	X		N, H	Fort	XX couples
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire		II/2	H, P	Fort	Jusqu'à 355 individus
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche		II/2	H, P	Faible	Jusqu'à 2000 individus
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	X		H	Faible	Jusqu'à 520 individus
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		II/1 & III/2	H, P	Faible	Jusqu'à 150 individus
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	X		P	Moyen	
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin		II/2	H	Moyen	Jusqu'à 30 individus
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	X		N, H	Moyen	De 250 à 2440 individus
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		II/2	N, H, P	Fort	5 couples à 5000 individus
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	X		N, H.	Fort	Premier site normand
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu		II/2	P	Faible	Plusieurs dizaines d'individus
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	X		H, P	Fort	450 individus (dortoir)
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	X		N, H, P	Moyen	3 à 4 couples
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	X		P	Moyen	
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	X		P	Moyen	Quelques individus

IV-1.2 Mammifères

Nom scientifique	Nom français	A. M.	Directive 92-43	Statut RNN	Enjeu local	Commentaires
<i>Mustela putorius</i>	Putois européen		Ann. V	Indéterminé	Faible	Très faible occurrence
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	X			Moyen	Occurrence en augmentation (pelotes de chouettes)
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	X			Fort	Présence affirmée
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de Daubenton	X	Ann. IV		Faible	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard méridional	X	Ann. IV	Reproduction	Fort	Reproduction à réaffirmer
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	X	Ann. IV	Migrateur	Faible	Une donnée de capture, non revue
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	Ann. IV	Indéterminé	Faible	
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	X		Reproduction	Faible	Régulièrement observé

IV-1.3 Amphibiens

Nom scientifique	Nom français	A. M.	Directive 92-43	Statut RNN	Enjeu local	Commentaires
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	X	Ann. IV	Cycle complet	Moyen	En hibernaculum sur ZDIP
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	X			Moyen	
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	X	Ann. IV		Indéterminé	Refuge et zone d'alimentation sur ZDIP
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	X	Ann. V		Fort	
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	X	Ann. V		Faible	
Autres Anura sp. pl.	Autres anoures (plusieurs espèces)	X			Faible	
Autres Urodela sp. pl.	Autres urodèles (plusieurs espèces)	X			Faible	En hibernaculum sur ZDIP
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile				Faible	Refuge et zone d'alimentation sur ZDIP
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	X			Faible	Refuge sur ZDIP

V Aménagements et travaux prévus

V-1 Carte générale des travaux envisagés

Réserve naturelle nationale
du domaine de Beauguillot (50)

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR
UN PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'ACCUEIL DU PUBLIC

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
ET PHASAGE DU
PROGRAMME DE TRAVAUX**

-  Suppression du merlon existant
-  Itinéraire de découverte
-  Effacement du chemin agricole
empierreé et du merlon
-  Accès agricole

Programme de travaux
(cf. tableau des mètres)

- 1** Phase 1
- 20** Phase 2
- 36** Phase 3

Sources : IGN BD Ortho
(GéoNormandie)

Juillet 2020



0 100 200
Mètres

CERESA
Territoires - Environnement

V-2 Détail des aménagements et travaux prévus

V-2.1 Les travaux de génie écologique et de restauration des milieux

N° carte générale	Nature des travaux	Mètres/ cubages	Phase de travaux
1	Débroussaillage (m ²)	2440	1
2	Chemin empierré à supprimer (m ²) décapage sur 30 cm environ	2000	1
3	Terrassements ponctuels (m ³)	100	1
	<i>NOTE : TERRASSEMENT EN DÉBLAIS (m³) décaissements ponctuels (cf. plan) y compris saillie dans la digue sud, décalage passage busé au nord et léger terrassement nord pour passage pédestre</i>	70	
	<i>NOTE : TERRASSEMENT EN REMBLAIS (m³) remblais ponctuels (cf. plan) y compris comblement observatoire à supprimer</i>	30	
4	Débroussaillage et abattage avec exportation avant suppression merlon existant (m ²)	5000	1
5	Suppression du merlon existant (m ³) / longueur 500 m - hauteur 1,50 m - largeur 7 m	3300	1
18	Observatoire à démonter (en traverses de chemin de fer) (U)	1	1
22	Buse à supprimer (=Terrassement 10 m ³)	1	2
32	Observatoire à démonter (en traverses de chemin de fer) (U)	1	2
37	Observatoire à démonter (traverses de chemin de fer) et à remplacer (U)	1	3

V-2.1.1 Débroussaillage (n° 1 de la carte générale)



Secteur à débroussailler (Nord) pour assurer la continuité du sentier.



Ancien chemin à restaurer (Centre) pour permettre la continuité du sentier.



Ancien chemin à restaurer (Sud) pour permettre la continuité du sentier.

V-2.1.2 Terrassement et effacement du chemin empierré (n° 2 sur la carte générale)

Ces opérations ont pour objectif de mettre en connexion les prairies humides de l'actuelle réserve naturelle avec celles du polder de Sainte-Marie-du-Mont.



Etat actuel du chemin du polder, le merlon à raser est à gauche.



Aspect actuel, avant effacement du chemin du polder et arasement du merlon



Simulation de l'aspect visuel, après effacement du chemin du polder et arasement du merlon. Un accès aux PMR sera aménagé jusqu'à l'observatoire.

V-2.1.3 Effacement d'un passage busé



Passage busé vétuste à supprimer pour permettre une meilleure et libre circulation de l'eau.

V-2.1.4 Démontage de trois anciens observatoires (n° 18, 32 et 37)

Ces observatoires, créés à la fin des années 1980 (n°18 et 37) et 1990 (n°32), sont devenus vétustes, sous dimensionnés au regard de la fréquentation du public et ils ont été construits en traverses de chemin de fer.



Observatoire à détruire (n° 32)



Observatoire à détruire (n° 18)



Observatoire à détruire (n° 37)

V-2.2 Les travaux de création de sentiers et de voies d'accès

N° carte générale	Nature des travaux	Métrés/cubages	Phase de travaux
6	Création d'un merlon (m ³) / longueur 220 m - hauteur 1,9 m - largeur haute 1 m - largeur base 8,6 m (pente 50%) - forme à travailler en maîtrise d'œuvre pour un aspect "naturel" après réalisation	2050	1
7	Plantation merlon (m ²) d'arbustes, d'arbres et de cépées - jeunes plants - à préciser en maîtrise d'œuvre (Saules, Aubépine, Aulne, Sureau noir, etc.)	2090	1
7bis	Confortement - plantation merlon (1 an) (m ²)	2090	1
8	Clôture à installer (ml)	1156	1
9	Clôture simple bi-fil en limite nord (dune) (ml)	140	1
10	Clôture à déplacer (ml)	100	1
11	Portillon (U)	1	1
12	Panneaux d'information/d'entrée (U)	1	1
13	Passerelle piétonne (U)	2	1
14	Linéaire de potelets en bois non traité (ml)	140	1
15	Cheminement en platelage bois non traité sur pieux (m ²) / Longueur 100 m – largeur 1,20 m.	100	1
16	Passage amovible en bois (ml)	30	1
17	Ouverture d'un passage dans les dunes au nord avec chicane en bois non traité	1	1
20	Terrassements ponctuels (m ³)	60	2
	<i>NOTE : TERRASSEMENT EN DÉBLAIS (m³) décaissements ponctuels (cf. plan) y compris observatoire à créer dans la digue</i>	30	
	<i>NOTE : TERRASSEMENT EN REMBLAIS (m³) remblais ponctuels (cf. plan) y compris comblement observatoire à supprimer</i>	30	
21	Création d'un talus avec terrassement d'un fossé (m ³) / longueur 900 m - hauteur 0,5 m – largeur ; hauteur 1 m - largeur base 3 m (pente 50 %) - forme à travailler en maîtrise d'œuvre pour un aspect "naturel" après réalisation	1800	2
23	Haie bocagère sur talus (ml) avec mélange d'arbustes (Saules, Aubépine, Aulne, Sureau noir, etc.)	900	2
23bis	Confortement - haie bocagère sur talus (1 an) (ml)	900	2
24	Enherbement du talus (m ²)	1980	2
24bis	Confortement enherbement du talus (1 an) (m ²)	1980	2
25	Aménagement du chemin PMR (ml) / longueur 300 m - largeur 1,50 m ; comprend terrassements complémentaires, couche de réglage GNT 0/31,5, revêtement PMR de type Végécol de chez COLAS, bordure bois pour fil d'Ariane	300	2
26	Reprofilage et fascinage de la berge le long du chemin PMR (ml)	250	2
27	Linéaire de potelets bois le long du chemin PMR (ml)	300	2
28	Panneaux d'information /d'entrée (U)	1	2
29	Panneaux pédagogique (U)	6	2
30	Barrière amovible (U)	5	2
31	Pieux hydrauliques bois (traités classe 5) sur l'estran en limite nord de la RNN (longueur 30 m - 1 pieux tous les 2 m) (U)	15	2
36	Terrassement ponctuels (m ³)	200	3
	<i>NOTE : TERRASSEMENT EN DÉBLAIS (m³) décaissements ponctuels (cf. plan) y compris décaissement partie nord du chemin avec réhausse de la digue</i>	200	
	<i>NOTE : TERRASSEMENT EN REMBLAIS (m³) remblais ponctuels (cf. plan)</i>		

V-2.2.1 Création du sentier et pose de clôtures (n° 8, 9 & 10)

A l'exception du passage dans la parcelle sud et de celui dans les dunes au nord, le sentier dont l'ouverture est projetée se superpose à un actuel chemin de desserte et au tracé d'un ancien cheminement. Il ne s'agit donc pas véritablement de création ex nihilo de chemin.



Tracé du sentier au sud de l'actuelle réserve naturelle (vue vers le nord) à partir de la RD329 (à gauche).



Départ du sentier sur la berme droite de la RD329 où seront disposés des potelets (n° 14) matérialisant le cheminement jusqu'à la parcelle sud. Le fossé de limite serait franchi par une passerelle piétonne (n° 13).



Une fois le fossé franchi via la passerelle piétonne, le cheminement progresse en limite de la parcelle sud, sur une zone partiellement humide qui sera équipée d'un platelage (n°15) et séparé de la passerelle par une clôture.



Une fois le platelage passé, le sentier se dirige vers le nord en empruntant un actuel chemin de desserte. Une clôture sera installée en pied de digue (à droite sur la photo) afin d'éviter que les visiteurs ne se hissent sur son sommet et provoquent des dérangements importants des oiseaux en stationnement.



Dans sa partie médiane, le sentier progresse le long d'un ancien chemin qui sera restauré (n° 1).



A la sortie de cet ancien chemin, le sentier se dirige vers le nord en limite d'une zone boisée et se poursuit en empruntant un ancien chemin de desserte situé en pied de digue externe.



Ce dernier sera équipé d'une clôture afin d'éviter le franchissement de la digue par les promeneurs, mais permettre l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique (à droite sur la photo).



Dans sa partie nord, le sentier s'oriente à l'Est et traverse une zone dunaire. Une clôture assurera la séparation entre les zones exploitées par le bétail (n° 8) et le cheminement.



Une clôture simple (n° 9) assurera la matérialisation du sentier. Le franchissement des dunes sera réalisé par un système amovible équipé d'une chicane en bois non traité (n° 16 & 17) afin d'assurer le contrôle du piétinement et d'éviter l'érosion, actuellement diffus sur le secteur.



Au sud, sur la digue du polder, pour éviter les dérangements des oiseaux sur le polder, le cheminement sera disposé sur le marchepied externe de la digue de mer.



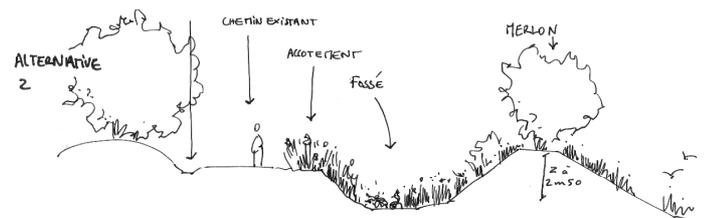
Une entaille légère de la digue, équipée d'une chicane, permettra aux promeneurs de rejoindre le chemin sur la digue et d'accéder, à l'abri de la végétation, au poste d'observation sur la partie maritime.

V-2.2.2 Création de merlons plantés (n° 6 & 7)

En raison notamment de la suppression d'un des deux observatoires principaux situés sur la digue (merlon) le long du chemin du polder et pour améliorer les conditions de quiétude des oiseaux, ainsi que pour améliorer la qualité du « donné à voir » pour le public, il est impossible de conserver une covisibilité sur le bord sud du chemin en maintenant un espace ouvert. Cela aurait pour effet de ruiner les efforts déployés pour assurer à la fois la tranquillité des parcelles adjacentes qui ne seraient pas exploitées par les oiseaux et par conséquent de réduire l'attrait pour les visiteurs.

Le scénario du merlon est celui présenté mais plusieurs alternatives seront proposées au paragraphe VIII.1 sur les mesures d'évitement.

Dans l'option visant à recréer un merlon, les matériaux issus de l'arasement d'une partie du merlon actuel seront réutilisés pour la création de deux nouveaux merlons plantés, le long du chemin du polder et dans l'angle sud-ouest du polder, destinés à dissimuler le cheminement des visiteurs et ainsi éviter les effets de silhouette.



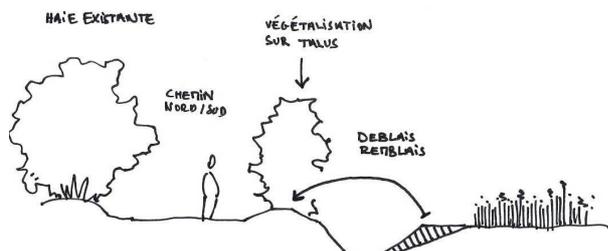
Le nouveau merlon planté serait créé en bordure de parcelle, à droite du fossé (au centre de la photo) le long du chemin du polder.



Le second merlon planté (n° 6 & 7) sera disposé à l'angle sud-ouest du polder, afin de masquer l'arrivée des visiteurs, en bordure du chemin de desserte de la digue de mer (à droite sur la photo). En fonction de la quantité de matériaux disponible, issue de l'arasement du merlon principal (ci-dessus), il pourrait être envisagé la création d'une zone surélevée équipée de palissades d'observation.

V-2.2.3 Création d'un petit talus planté (21 & 23)

Les matériaux issus de l'arasement d'une partie du merlon actuel seront réutilisés pour la création d'un petit talus planté, destiné à dissimuler le cheminement des visiteurs et ainsi éviter les effets de silhouette. Ce petit talus planté d'arbustes sera disposé sur le bord Est du chemin (au centre de la photo), entre le chemin et le fossé.



V-2.3 Les travaux de création d'infrastructures d'accueil et d'observation

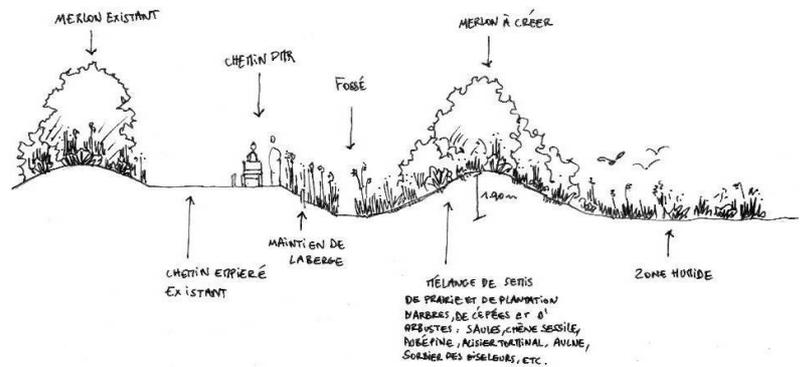
N° carte générale	Nature des travaux	Mètres/cubages	Phase de travaux
19	Observatoire à créer ($\pm 75 \text{ m}^2$) à 180° sur deux niveaux de vue (U) et palissade bois non traité	1	1
33	Observatoire à créer ($\pm 15 \text{ m}^2$) dans la digue (<i>terrassement compris en colonne 1</i>) (U)	1	2
34	Observatoire à restaurer (U) - Réhausse en bois - aléas éventuels (bois humide)	1	2
35	Observatoire à créer ($\pm 15 \text{ m}^2$) sur la digue (U)	2	2
37	Observatoire à créer en remplacement sur place (U)	1	3
38	Observatoire à créer ($\pm 15 \text{ m}^2$) dans la digue (<i>terrassement compris en colonne 1</i>) (U)	1	3
39	Observatoire à créer ($\pm 15 \text{ m}^2$) sur la digue (U)	2	3
40	Observatoire à créer (type « tourelle ») (U). En option	1	3



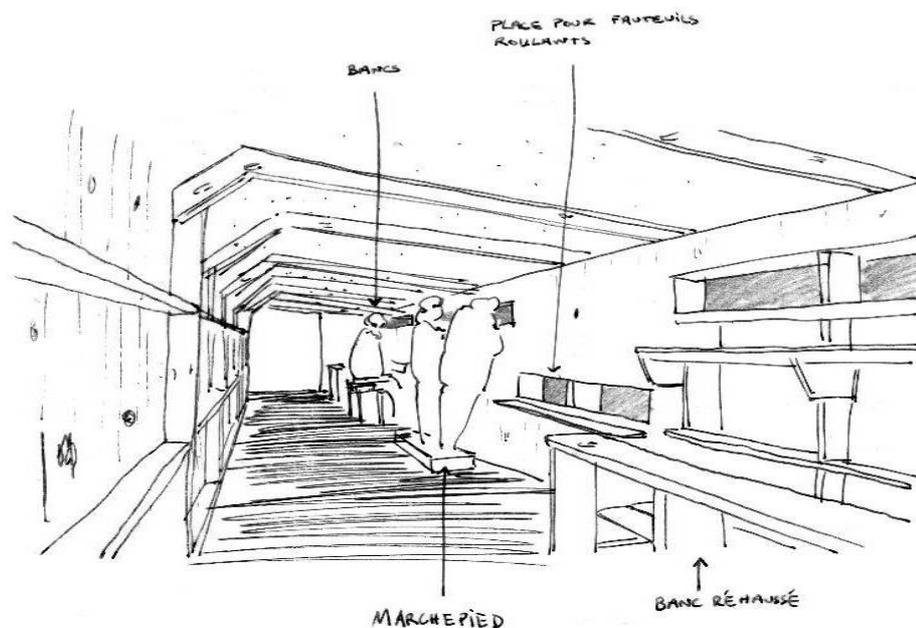
Des plateformes d'observation (n° 35 & 39) seront adossées à la digue ouest du polder



Observatoire existant à restaurer (n° 34)



De par sa position très centrale et à proximité immédiate du principal accès, cet observatoire (n° 19) est destiné à accueillir une grande partie des visiteurs du site. Il remplacera l'actuel existant devenu vétuste, sous-dimensionné et construit à partir de traverses de chemin de fer.



Cet observatoire sera conçu sur deux niveaux pour l'observation et sera construit en surélévation par rapport au chemin permettant un point de vue dominant sur les concentrations d'oiseaux exploitant l'ensemble des prairies humides qui seront reconnectées. Un sentier d'accès sera aménagé et adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) entre l'actuel chemin et le fossé.

VI Evaluation des incidences liées au projet vis-à-vis des habitats et des espèces sur l'aire d'étude

VI-1 Sur les habitats

Code CORINE	Code N2000	Nom français	Superficie totale /RNN	Localisation ZDIP	Localisation ZPAP	Superficie concernée (ZDIP)
16.211	2110	Dunes embryonnaires	1,73 ha	Oui	Oui	24 m ²
16.2121	2120	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i>	10,41 ha	Oui	Oui	150 m ²
37.2	---	Prairies pâturées neutroclines	10,83 ha	Oui	Oui	590 m ²
38.1	---	Prairies pâturées mésotrophes	20,17 ha	Oui	Oui	6100 m ²
84.2	---	Haies	3,8 ha	Oui	Oui	900 m ² (sentier) 3500 m ² (merlon)
	---	Digue de mer (polder) à <i>A. pungens</i>		Oui	Oui	900 m ²
86.2	---	Constructions	0,41 ha	Non	Oui	0
85.3	---	Jardins et cour	0,20 ha	Non	Oui	0

Le passage du sentier dans les dunes vise à canaliser les promeneurs qui fréquentent actuellement le site de manière diffuse, en générant plusieurs points de dégradation du massif et dans un secteur déjà très exposé au phénomène d'érosion marine. D'autre part, cette option d'un passage balisé a été retenue en vue de résorber ce phénomène de diffusion du public, mais également pour capter les promeneurs qui s'engagent sur l'estran de la réserve naturelle provoquant des dérangements très importants des oiseaux, notamment sur les reposoirs de haute mer.

L'essentiel des impacts concerne les « haies » et notamment la partie du merlon qui serait arasée. Il s'agit d'une formation assez récente (début des années 1950) qui résulte de la mise en ourlet et du reprofilage des produits de creusement du canal sud, sur lesquels ont été plantés des saules et des sureaux et où, par la suite, ont été construits deux observatoires (n° 18 & 37) appelés à être détruit dans ce projet.

VI-2 Sur la faune

Légende des tableaux

H : Hivernant ; **P** : Passage ; **M** : Migrateur ; **N** : Nicheur ; **(N)** : Nicheur probable.

Statut RNN : Statut biologique sur le territoire de la Réserve naturelle.

ZDIP : Zone Directement Impactée par le Projet.

ZPAP : Zone Potentiellement Affectée par le Projet.

VI-2.1 Sur les oiseaux

Nom scientifique	Nom français	Statut RNN	ZDIP	ZPAP	Perte habitat	Destruction individus	Dérangement potentiel
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	(N), H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	(N), H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	N, H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	N, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	N	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	N	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette à nuque noire	H, N	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	N, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	P	Non	Oui	Non	Non	Oui

Nom scientifique	Nom français	Statut	ZDIP	ZPAP	Perte	Destruction	Dérangement potentiel
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	N, H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	N, H.	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	N, H, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	N, H	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	N, P	Non	Oui	Non	Non	Oui
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	(N), P	Non	Oui	Non	Non	Oui

VI-2.2 Sur les mammifères

Nom scientifique	Nom français	Statut RNN	ZDIP	ZPAP	Perte habitat	Destruction individus	Dérangement potentiel
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau-marin	Sédentaire Reproduction	Non	Oui	Non	Non	Non
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	Mai-sept.	Non	Oui	Non	Non	Non
<i>Mustela putorius</i>	Putois européen	Indéterminé	(Oui)	Oui	(Oui)	Non	Possible
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	Indéterminé	Non	Oui	Non	Non	Non
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard méridional	Reproduction (?)	(Oui)	Oui	(Oui)	Non	(Oui)
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de Daubenton	Indéterminé	(Oui)	Oui	(Oui)	Non	(Oui)
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Inconnu	Non	Oui	(Oui)	Non	(Oui)
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Migrateur	(Oui)	Oui	Non	Non	(Oui)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Indéterminé	Non	Oui	(Oui)	Non	(Oui)
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Cycle complet	(Oui)	Oui	(Oui)	Non	Possible
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Inconnu	Non	Oui	Non	Non	Non

VI-2.3 Sur les amphibiens

Nom scientifique	Nom français	Statut RNN	ZDIP	ZPAP	Perte habitat	Destruction individus	Dérangement potentiel
<i>Triturus cristatus</i> et autres urodèles	Triton crêté et autres tritons	Cycle complet	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Anoures	Grenouilles et crapauds	Cycle complet	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Reptiles	Orvet et couleuvre	Cycle complet	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

VI-3 Sur d'autres éléments

VI-3.1 Sur les fonctionnalités écologiques

L'opération la plus importante réside en l'arasement du merlon du chemin du polder et l'effacement du chemin empierré. L'objectif assigné était la mise en connexion du vaste ensemble de prairies humides en défrayant l'espace qui était contraint, jusqu'alors, dans des casiers issus des endiguements successifs depuis 1954.

Cette mise en connexion devrait améliorer les complémentarités inter-milieux (polder et actuelle réserve naturelle) et améliorer la capacité d'accueil globale de la zone, notamment pour l'avifaune (objectif prioritaire de la réserve et de la ZPS).

VI-3.2 Sur les paysages

Les travaux projetés ne sont pas de nature à porter atteinte à l'unité paysagère. La suppression d'éléments fractionnant l'espace (digue/merlon et chemin) permettra une ouverture du paysage plus adaptée aux milieux estuariens et littoraux.

VI-3.3 Sur le piétinement et l'érosion des sols

Contrôlés et améliorés localement, notamment dans les dunes, par la mise en place d'infrastructures de circulation adaptées.

VI-3.4 Sur l'abandon de déchets et autres rejets

Néant

VII Synthèse

VII-1 Sur les habitats

	Destruction	Commentaires
Habitats N2000	0,03 % de l'habitat « dunes mobiles » sur la zone N2000 ; 0,07 % de l'habitat « dunes embryonnaires » sur la zone N2000. Respectivement 0,1 et 0,2 % sur la Réserve naturelle.	En lien avec le passage dans les dunes, mais qui permet de canaliser la fréquentation diffuse dans ce milieu soumis à une forte érosion marine.
Autres habitats	Oui, partielle (entre 0,5 pour les prairies pâturées neutroclines et 11% pour les haies).	Impact essentiel sur l'habitat constitutif de la partie du merlon qui serait arasée et sur les zones à débroussailler (haies). L'ensemble revêt un faible enjeu de conservation.

VII-2 Sur les espèces

VII-2.1 Sur les oiseaux

	Perte d'habitat	Destruction d'individu(s)	Dérangement potentiel		
			En hivernage	En escale	En reproduction
Oiseaux N2000	Non	Non	Oui	Oui	Non
Autres oiseaux	Non	Non	Oui	Oui	Non

Pour les oiseaux, le projet ne porte pas atteinte aux espèces en période de reproduction. Aucun des travaux projeté n'impacte directement ou indirectement les espèces reproductrices, ni les sites de reproduction.

En revanche, un certain nombre de travaux, en fonction de leur localisation et de leur nature, pourrait être sources de dérangement lors des périodes d'escale migratoire et d'hivernage, notamment entre novembre et avril.

VII-2.2 Sur les mammifères

	Perte d'habitat	Destruction d'individu(s)	Dérangement
Mammifères N2000	Potentielle (territoire de chasse) pour les deux espèces de chiroptères à faible enjeu local.	Non	Non (travaux réalisés de jour)
Autres mammifères	Potentielle (territoire de chasse) pour les chiroptères, le hérisson d'Europe et le putois, espèces à faible enjeu local.	Non	Non pour les chiroptères. Potentiel sur les autres espèces à faible enjeu local.

Les travaux ne sembleraient avoir qu'un impact potentiel, et notamment sur l'éventuel territoire de chasse de certains chiroptères, sur les espèces de mammifères qui présentent toutes un faible enjeu local.

VII-2.3 Sur les amphibiens et les reptiles

	Perte d'habitat	Destruction d'individu(s)	Dérangement
Amphibiens N2000	Potentiellement (hibernaculum)	Non	Non
Autres amphibiens	Potentiellement (hibernaculum)	Non	Non
Reptiles	Oui (refuge)	Non	Potential sur les deux espèces à faible enjeu local.

Les travaux auraient un impact direct sur les sites d'hivernage (hibernaculum) de plusieurs espèces d'amphibiens et notamment du Triton crêté. Il est à noter que les milieux de reproduction les plus proches de ces espèces sont situés entre 300 et 900 mètres de la zone concernée. Toutefois, aucune espèce d'amphibien n'y a été décelée lors de nos différentes missions de suivi.

VIII Mesures de suppression, réduction et accompagnement

VIII-1 Mesures d'évitement

VIII-1.1 ME1 : Calendrier des travaux adapté

Les dérangements, notamment causés à l'avifaune lors des escales migratoires et de l'hivernage, constituent l'impact majeur des travaux prévus sur le site. Afin d'en réduire l'ampleur, voire de les éviter, un calendrier définissant les périodes et les secteurs d'intervention est proposé. Ce découpage spatio-temporel, qui découle du calendrier habituel de nos interventions sur le site protégé, permet ainsi une progression des travaux dans le respect des éléments patrimoniaux les plus prégnants du site.



VIII-1.2 ME2 : Envisager des variantes possibles à la création d'un nouveau merlon

Sachant que l'objectif est de dissimuler le cheminement des visiteurs et ainsi éviter les effets de silhouette pour améliorer la quiétude des oiseaux et l'offre d'observation pour le visiteur, des alternatives à la création d'un nouveau merlon, sur la parcelle adjacente au chemin (qui réutiliserait les matériaux issus de l'arasement), sont possibles.

Scénario 1 : Tel que présenté dans le corps du dossier avec un merlon planté en bordure du fossé sur la parcelle adjacente (paragraphe V.2.2 page 20). Dans ce scénario, selon nécessité ultérieure, un observatoire pourrait, à terme, être intégré mais nécessiterait la création d'une passerelle pour franchir le fossé.

Scénario 2 : Un merlon planté, de moindre ampleur (efficacité ?) en regard de la place disponible pour son installation, mais localisé entre le fossé et l'actuel chemin du polder (sur la berme du chemin). Dans ce scénario, un observatoire pourrait, à terme, être intégré sans création d'une passerelle.

Scénario 3 : Pas de création de merlon. On laisse les choses en libre évolution mais en ménageant une bande d'une vingtaine de mètres sur la parcelle adjacente et dans l'espoir que le développement de la végétation assurera, à terme, la fonction d'écran visuel. Dans ce scénario, si nécessaire, la création d'un nouvel observatoire est plus compliquée.

Scénario 4 : Pas de création de merlon. On laisse les choses en l'état avec la covisibilité malgré la stratégie qui consistait, pour l'ensemble des travaux, à tenter de l'éviter au maximum afin d'assurer la quiétude des oiseaux et un meilleur « donné à voir » pour les visiteurs. Dans ce scénario, selon nécessité ultérieure, la création d'un nouvel observatoire est devenue presque impossible techniquement, sauf à remanier des volumes importants de matériaux qu'il faudrait apporter sur le site, et non pertinente en raison de l'éloignement de plusieurs centaines de mètres des oiseaux dérangés par la fréquentation humaine.

VIII-2 Mesures de réduction

VIII-2.1 MR1 : Réduire au maximum les travaux lourds

Les travaux nécessitant des engins lourds (broyeur forestier, excavatrice, remorques et tracteurs, et autres tractopelles) seront limités au maximum et presque uniquement réservés aux travaux d'arasement du merlon, de transport des matériaux qui en résulteront en vue de leur exportation du site ou de leur réutilisation sur place pour la création d'un nouveau merlon et des petits talus plantés.

VIII-2.2 MR2 : Délimitation de l'emprise du chantier

L'emprise du chantier a été limitée au maximum et ne représentera qu'une faible partie de la surface totale du site (carte page 26). L'essentiel des travaux lourds sera circonscrit à une étroite bande située de part et d'autre, et sur le chemin du polder.

VIII-3 Mesures de compensation

VIII-3.1 MC1 : Gouvernance et organisation des chantiers

L'ensemble des travaux sera suivi par le personnel affecté à la réserve naturelle nationale et par le gestionnaire du site (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) au travers du recrutement d'une prestation d'accompagnement du maître d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre).

Un point régulier de l'avancement des travaux sera réalisé avec le propriétaire, l'Etat et les collectivités territoriales (notamment la Commune de Sainte-Marie-du-Mont et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin).

VIII-3.2 MC2 : Création d'habitats favorables à la faune ou la flore

L'arasement du merlon et l'effacement du chemin empierré remettront en connexion l'ensemble des prairies humides de la réserve naturelle et du polder. Outre l'aspect fonctionnel, ce chantier « renaturera » près de 1,3 hectare, actuellement sous emprise, en prairie humide ouverte.

D'autre part, et si cette option est retenue, la création d'un nouveau merlon compensera la perte d'habitats pour certaines espèces d'amphibiens, de reptiles et de chiroptères et liée à l'arasement.

La suppression du passage busé est de nature à améliorer la libre circulation de l'eau (connexion hydraulique plus fluide) et faciliter la progression des civelles. Cette dernière opération vient en complément de travaux visant à la réfection des systèmes de vannage sur le polder par le Conservatoire du Littoral.

VIII-4 Mesures d'accompagnement

VIII-4.1 MA1 : Sensibilisation/information des visiteurs du site

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'extension de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot en déclinaison de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) au niveau régional. Cette démarche d'extension fournit l'occasion de revoir l'ensemble de la politique d'accueil du public sur l'ensemble du site, en partenariat avec les partenaires institutionnels, et d'apporter des réponses techniques à différents problèmes posés à la mission de conservation du patrimoine naturel assignée au site protégé et liés à l'augmentation sensible du nombre de visiteurs.

Outre la mise en place de panneaux d'information, un programme d'activités et d'animations devrait être à terme développé pour assurer un accueil et une information du public adaptés aux enjeux naturalistes et aux engagements internationaux de l'Etat.

VIII-4.2 MA2 : Surveiller la fréquentation du site

La mission de suivi de la fréquentation du site sera pérennisée par l'utilisation d'éco-compteurs afin de rendre compte son évolution dans le temps et dans l'espace. Cette information, associée aux suivis du patrimoine naturel, permet de mesurer la capacité de charge du site protégé en matière d'accueil du public.

IX Conclusion

Au regard des éléments synthétisés dans ce dossier et issus des données présentées dans les deux documents de planification actuellement en cours de mise en œuvre sur le site (plan de gestion de la Réserve naturelle 2012-2021 et du DOCOB 2010 de la zone Natura 2000), l'impact des travaux projetés dans le cadre du projet d'aménagement de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot sur les habitats et sur les espèces sera très faible et les incidences sont considérées, elles aussi, comme négligeables.

Annexes



Réserve naturelle nationale
du Domaine de Beauguillet
Étude de faisabilité pour un
projet d'accueil du public

PROJET D'ACCUEIL DU PUBLIC

Supprimer le
dérangement
de l'avifaune

Domaine de
Beauguillet

Réduire le
dérangement
de l'avifaune

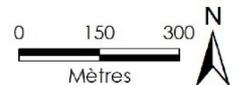
Polder
Sainte-Marie

Supprimer le
dérangement
de l'avifaune

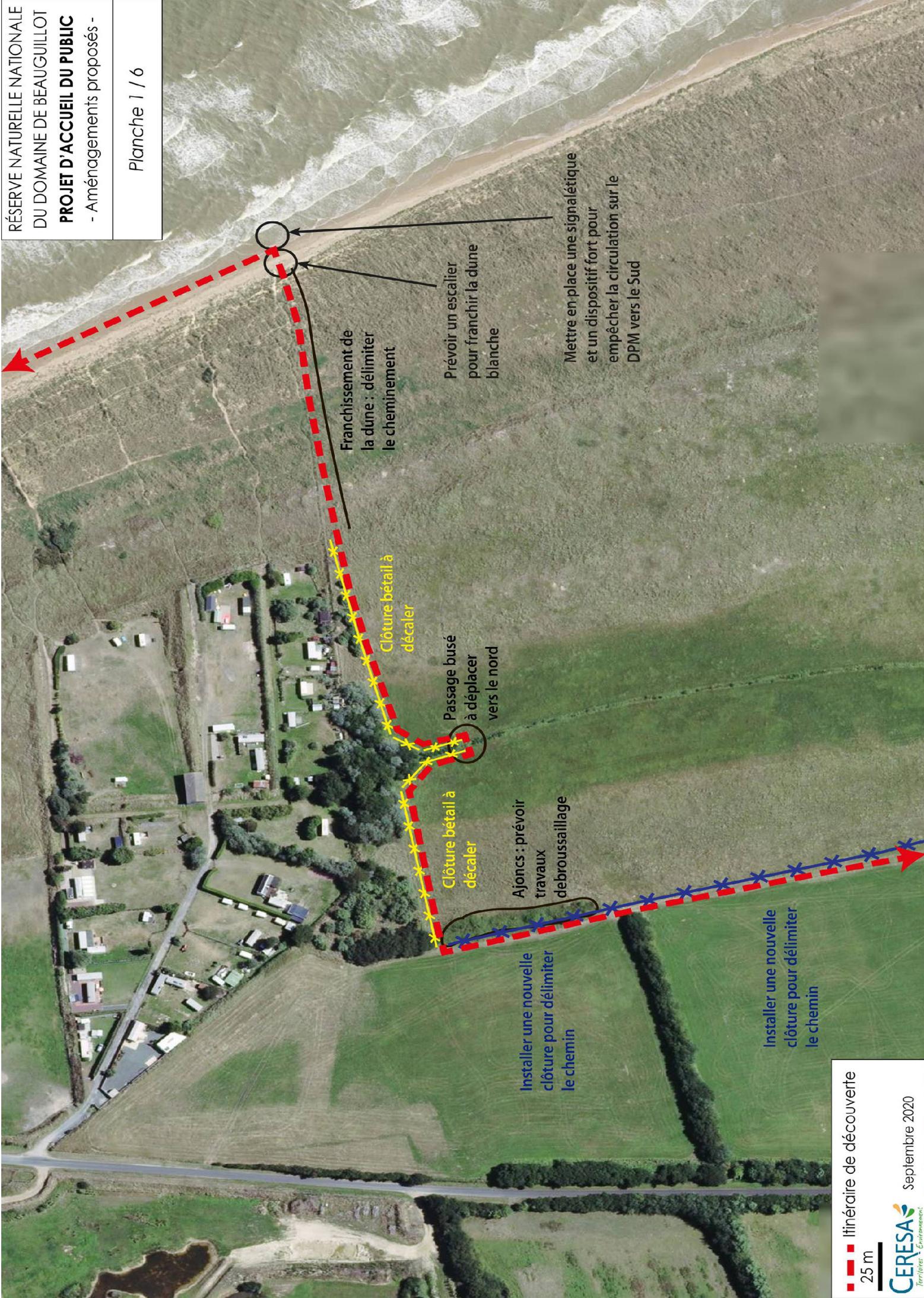
- RNN actuelle et son extension
- Projet d'accueil du public**
- Itinéraire de découverte existant
- Itinéraire de découverte à créer
- Circulation supprimée
- Connexion pour l'avifaune à conforter
- Zone de stationnement conservée
- Projet de maison de la réserve
- Préservation / Valorisation des points de vue
- Conservation / création d'observatoires**
- phase 1
- phase 2
- phase 3
- Autres éléments du projet**
- Accès agricole
- Itinéraires de randonnée pédestre**
- Chemin de Grande Randonnée (GR223)
- Sentier du littoral (SPPL)
- Chemin de Petite Randonnée (PR)

Sources : IGN@BDParcellaire,
DREAL Normandie,
© AIRBUS DS (2017)

(1) SHOM, balisage maritime 2019
Version 2 : 2019-07
Version 1 : 2019-06



CERESA
Territoires - Environnement



Franchissement de
la dune : délimiter
le cheminement

Prévoir un escalier
pour franchir la dune
blanche

Mettre en place une signalétique
et un dispositif fort pour
empêcher la circulation sur le
DPM vers le Sud

Clôture bétail à
décaler

Passage busé
à déplacer
vers le nord

Clôture bétail à
décaler

Ajancer : prévoir
travaux
debroussaillage

Installer une nouvelle
clôture pour délimiter
le chemin

Installer une nouvelle
clôture pour délimiter
le chemin

Itinéraire de découverte
25 m

Installer une
nouvelle clôture
pour délimiter
le chemin

Légers terrassements pour permettre
le passage sans monter sur la digue
(empêcher l'effet silhouette)

Clôture à
décaler

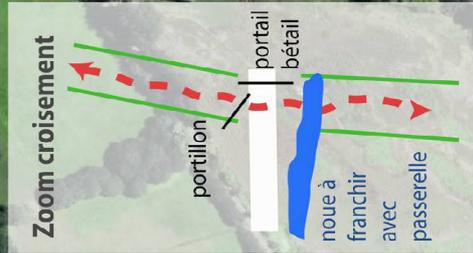
Vestiges du Mur de
l'Atlantique :
presoir accès et
valorisation
pédagogique

Débroussaillage et
abattage ponctuel

■ ■ ■ itinéraire de découverte

50 m

Imaginer une
« maison du site », un
point d'accueil / info



Aménager le
croisement (supprimer
/ remplacer le portillon
et mettre en place une
passerelle piétonne)

Débroussaillage et
abattage ponctuel

Débroussaillage et
abattage ponctuel

Installer une barrière amovible
pour passage engins

Nouvel observatoire
ornitho

Observatoire ornitho : vérifier état
et réhaussement par seuil en bois

Installer une
nouvelle clôture
pour délimiter
le chemin

Planter un rideau
de saules sur talus

Installer une barrière amovible
pour passage engins

Planter un rideau
de saules sur talus

Installer une barrière amovible
pour passage engins

Plateforme d'observation -
localisation à préciser

Planter un rideau
de saules sur talus

Planter un rideau
de saules sur talus

Installer une barrière amovible
pour passage engins

Mise en place d'un merlon planté ou
création d'un petit belvédère équipé
d'une plateforme d'observation

Passage du marche-pied Sud au
marche-pied Nord en créant une
saillie dans le haut de la digue

Interdire le passage mais permettre
l'accès pour l'entretien

Installer un poste
d'observation du DPM
(phoques) (modalités
d'installation à préciser)

Itinéraire de découverte

25 m

